

IV INDIENS ET CHASSEURS

ches, qui fumaient gravement, tandis que leurs chevaux, attachés à de piquets, broutaient les jeunes pousses des arbres.

NORMAND & GÉRIN, Editeurs-Propriétaires

Toutes annonces sans conditions seront
insérées jusqu'à contre-ordre n. 8 et 9ats.

Bon-Affût sourit intérieurement d
succès de sa ruse et de la façon don
il avait su en quelques mots doua

Quel reproche peut m'adresser mon

die ce sifflement au bruit duquel nous

gue et et moitié raisin, qui lui é
habitué, le vieux chasseur éca
résolument les broussailles, et en

offre en vente QUATRE-VINGTS lots magnifiques, situés dans le voisinage du nouveau Séminaire.

Pour les conditions, on pourra s'adresser soit à Messire C. F. BAILLARGEON P^{re}. Curé des Trois-Rivières, soit à Mr. L^s. RICHARD P^{re}. Procureur S. T. R.

1991-04-01

Ceux de nos abonnés qui nous doivent, pour abonnement ou "Jobs", sont instamment priés de vouloir bien nous faire la faveur de payer au plus tôt. Depuis six ans que le "Constitutionnel" est fondé, ses souscripteurs ne peuvent à coup sûr, se plaindre qu'il les a traités avec ses comptes.

Nous avons maintenant des dépenses énormes à rencontrer et il nous faut absolument retirer nos créances.

Nous adressons depuis quelque temps, des comptes à nos abonnés retardataires. Nous espérons qu'ils se feront un devoir et un plaisir même de répondre à notre appel. Allons, braves abonnés, répondez à notre appel. Si vous ne pouvez faire promptement justice à notre réclamation, donnez-nous au moins des garanties que ce que vous nous devez sera payé un bon jour.



LE CONSTITUTIONNEL.

TROIS-RIVIÈRES NOVEMBRE 1874.

Une dépêche de Manitoba nous apprend que le juge-en-chef Word a rendu son jugement dans l'affaire Lépine. L'infortuné métis est condamné à mort.

Nous annonçons dans une autre colonne que la bénédiction du nouveau Séminaire de cette ville aura lieu mercredi prochain. Cette heureuse nouvelle ne manquera pas nous en sommes certains, de réjouir tous les protecteurs, les anciens élèves de Trois-Rivières, et en général tous les amis de l'éducation.

Lorsque l'on considère la position financière tout-à-fait critique où se trouvaient les directeurs du Séminaire quand il s'est agi de construire une nouvelle bâtisse, et que, d'un autre côté, on voit la magnificence avec laquelle le Séminaire que nous admirons maintenant a été construit, on ne peut s'empêcher d'admettre que la Providence a été pour beaucoup dans la construction de ce splendide monument élevé à la gloire de Dieu pour l'éducation de la jeunesse.

Il n'y a pas deux ans encore tout semblait briller que l'œuvre par excellence de M^r Cooke ne venait pas de longs jours. L'avenir paraissait alors sombre et menaçant. Contre toute attente voilà cependant que notre Séminaire, fondé sous des circonstances particulièrement difficiles paraît maintenant établi sur des bases durables qui assurent son existence parmi les autres institutions d'éducation de ce pays.

Nous venons de dire qu'à l'époque où il s'est agi de bâtir un nouveau collège en cette ville, les directeurs se trouvaient dans une position financière tout-à-fait critique. Il suffit de constater, pour le faire voir, que notre séminaire ayant toujours été laissé aux seules ressources annuelles fournies par les élèves, ces ressources fussent à peine pour subvenir aux dépenses quotidiennes d'un établissement de ce genre. Entreprenre de bâtir semblait donc une grande témérité, et l'on était généralement sous l'impression que la corporation ne pourrait suffire à payer les frais énormes de cette construction.

Comptant sur le zèle des citoyens de cette ville et aussi sur l'aide de la Providence qui ne pourrait manquer de se manifester d'une manière visible, les directeurs n'hésitèrent pas un instant à entreprendre de faire bâtir un nouveau collège sous ces circonstances si critiques. Ils ont réussi au delà de toute attente. Une splendide bâtisse a été construite comme par enchantement et nous constatons avec une légitime satisfaction que les directeurs du Séminaire ont pu faire face aux dépenses énormes que nécessitait une telle construction. Si la corporation du séminaire est lourdement endettée, elle possède aujourd'hui des propriétés considérables et d'un grand prix qui lui prouveront de solder facilement ses dettes dans un avenir prochain.

Nous avions raison de dire que la Province a été pour beaucoup dans l'édification de notre Séminaire. Désormais l'avenir de ce bel établissement peut être considéré comme assuré. L'œuvre de feu M^r Cooke, soutenue par plusieurs beaux dévouements qui se continuent encore de nos jours, ne périra pas!

Le diocèse procédera donc, à l'avenir, deux établissements pour la haute éducation de la jeunesse. À l'instar du Séminaire de Nicolet, celui de cette ville sera désormais en état de fournir abondamment le pain des sciences religieuses et des sciences profanes à tous ceux qui les lui demandent. Ces deux collèges amis, dépendant d'un même père commun qui est notre digne et saint évêque, se donneront la main pour rivaliser de zèle et de succès dans la tâche si ingrate et si ardue de l'éducation.

minaire se feront un devoir d'assister à la belle cérémonie qui aura lieu mercredi prochain. Ce sera pour eux une belle occasion de présenter leurs hommages et leurs félicitations au V^r Révérend C. O. Caron V. G. Supérieur du Séminaire et de qui la fête patronale tombe ce jour là.

Ambroise D. Lépine.

Mardi notre confrère du *Bien Public* a publié une lithographie de l'infortuné Lépine, que l'on dit très ressemblante. Il l'a fait suivre de notes biographiques que nous lecteurs liront sans doute avec intérêt. Les voici :

Lépine est un bel homme, de haute taille et d'une force peu commune. Il est brave, loyal, et plein d'énergie, doux et tranquille généralement mais redoutable quand il est sous l'empire de quelque violence excitation. Il était populaire parmi les métis et fut après Riel celui qui joua le principal rôle dans les malheureux événements qui viennent d'avoir un dénouement si fatal pour lui.

Il était adjudant-général sous le gouvernement provisoire, et présida le conseil de guerre qui ordonna l'exécution de Scott. Il était à la tête des Métis, lorsqu'il fit Riel Scholtz et ses partisans prisonniers, et lorsque, l'assemblée du 15 janvier 1870 où M. D. A. Smith fut entendu ils forcèrent les 1400 anglais présents de garder la paix.

Il participa avec Riel, Bun et O'Donoghue à la rédaction des conditions auxquelles les métis consentirent à déposer les armes. Il se fit comme les autres aux promesses que M^r Taché fit aux métis au nom du gouvernement Mac Donald-Carter.

Quand les troupes arrivèrent, il entra dans une grande colère commença à donner s'il avait bien fait de se rendre avant d'avoir l'amnistie.

Il n'y a pas de doute aujourd'hui que si c'était à recommencer, Riel et Lépine ne se fieraient plus aux promesses.

Le motif qui les faisait agir était noble pourtant; ils voulaient prouver que leur seul but en s'opposant au gouvernement canadien, avait été d'obtenir pour leurs compatriotes les libertés politiques auxquelles ils avaient droit comme sujets anglais. Leur désintéressement a été bien mal récompensé le verdict qui vient d'être rendu contre Lépine démontre que leur dévouement n'a pas été compris par tous leurs compatriotes.

Lépine est marié et père de huit enfants.

Les secrets d'Etat.

À propos de l'affaire d'Arnim, le *Times* s'élève avec raison contre la pratique introduite par certains hommes politiques, depuis la guerre de 1870, d'employer pour leur propre justification des pièces diplomatiques : "le comte de Benedetti, dit-il, et le duc de Grammont ont donné des exemples éclatants de cette pratique." Le même journal constate en outre que, depuis quelques années on a pris la coutume sur le continent, de garder avec négligence les papiers d'Etat. "On se rappelle dit-il, que M. Rouher avait conservé à son château des documents officiels qui sont tombés, pendant l'invasion, aux mains des Allemands." Personne n'a oublié, en effet, que M. Rouher négocia, après le 4 septembre, de retirer de son château de Crecey des correspondances diplomatiques qui n'auraient pas dû sortir de nos archives et qui, grâce à lui, sont à Berlin.

On a vu, au début de la guerre de 1870 M. de Bismark inviter aux journaux les dépêches les plus relatives à un échange de vues avec l'empereur Napoléon III. À la régulation de la frontière du Rhin, à l'annexion possible de la Belgique, etc, le tout au grand scandale des hommes d'autorité et de gouvernement.

En Allemagne, M. de Bismark a trouvé des imitateurs; on n'a pas oublié la disgrâce de M. d'Udedom ministre de Prusse en Italie, les révélations des généraux La Marmora et Gavoue, le sort du malheureux Abeken, qui fut pendant tant d'années "la plume" l'ami intime de M. de Bismark.

La mésaventure du comte d'Arnim, qui vient d'être incarcéré dans les circonstances que tout le monde connaît, n'a donc rien qui puisse nous surprendre. Seulement cette fois il s'agit non pas de documents diplomatiques publiés, mais de documents, dont on redoute la publication. M. de Bismark n'a rien imaginé de mieux que de faire incarcérer un ambassadeur, comme s'il s'agissait d'un courrier ou d'un expéditionnaire infidèle.

Quoi qu'il en soit, il est bon de constater que M. de Bismark, qui vient de faire incarcérer M. le comte d'Arnim, n'a le premier donné à l'Europe le scandale de la violation publique des secrets d'Etat, et que son exemple a servi d'encouragement à beaucoup d'autres en Allemagne, en France, en Italie et ailleurs. — *Bien Public*.

Une correspondance adressée au *Courier du Canada* donne des détails navrant sur la colonie de Matapédia. Voilà, ajoute le journal que nous venons de citer, une belle occasion pour le gouvernement local de venir en aide à ceux qui font tant d'efforts pour contribuer à la prospérité générale. En face de la souffrance de ces braves colons, on ne saurait hésiter, si l'expatriation, il n'y a pas à hésiter, si le gouvernement peut leur venir en aide, qu'il le fasse énergiquement et tout de suite. Peut-être, aussi, des souscriptions particulières réussiraient-elles. Les citoyens généraux qui auraient le courage de prendre l'initiative, feraient une œuvre méritoire et patriotique.

Un des résultats les plus immédiats de la crise qui éclata au mois de septembre de l'année dernière, dit le *Bulletin* de New York, devait être de ralentir le flot

de l'immigration. On comprend que les nouvelles que les émigrés envoient à leurs parents et leurs amis en Europe, de l'état de prostration momentanée des affaires aux États-Unis, ne doivent pas être de nature à les encourager à quitter son sol natal. Le fait est que, pendant la première semaine du mois d'avril, le Castle-Garden a enregistré une diminution de 40, 000 sur la semaine correspondante de 1873. Et le secrétaire du *Board of Immigration* signale une diminution de 70,034 émigrant pour les huit mois de l'année, relativement à la même période de l'année dernière.

Le Maréchal Bazaine. Louis Veillot.

Dans le compte-rendu d'une entrevue qu'il avait eue avec le Maréchal Bazaine, à Spa, un correspondant du *Figaro* avait parlé des rapports de l'ex Maréchal avec le Rédacteur en chef de l'*Univers*. M. Louis Veillot a répondu par l'article suivant qui atteint le Maréchal en même temps que le *Figaro*.

L'autre jour, à la suite d'un pari de M. Villermont au café, un employé du *Figaro* s'est rendu à Bruxelles, auprès de l'ancien prisonnier de l'île Ste-Marguerite. Il en a rapporté des confidences qui n'ont pas paru absolument nécessaires, et qu'il a trop arrangées, si nous en jugeons par un détail qui nous concerne. Cet employé prétend qu'on lui a montré de nombreuses lettres du rédacteur en chef de l'*Univers*. Cela n'est pas possible.

M. Veillot, qui n'avait pas l'honneur de connaître M. le maréchal Bazaine, lui a fait deux visites dans sa prison pour lui témoigner une sympathie qu'il avait éveillée les éphémères injures de M. Gambetta. Il lui a écrit ensuite deux fois la première, après sa condamnation; la seconde après son éviction. Ce ne sont pas de nombreuses lettres. Elles sont d'ailleurs conformes aux sentiments que M. Louis Veillot a exprimés publiquement sur l'affaire Bazaine, attendu qu'il n'a nul besoin et ne se croit nullement permis d'avoir deux opinions, l'une pour lui-même et l'autre pour la nation. Puisque le *Courier du Figaro* a vu ces lettres, et que celui à qui elles sont adressées l'a autorisé à en parler, il peut les publier. Seulement, s'il en publiait trois, il y en aurait une de sa façon; mais on le verrait bien.

Nous ajouterons que ce n'est pas nous qui de vive voix ou par écrit, avons jamais conseillé à personne, et surtout aux hommes illustres par le malheur et par la calomnie, de tant causer avec les reporters français ou étrangers.

Une grande situation impose le devoir de souffrir en silence. Il faut mépriser de vains bruits et ne pas s'effrayer d'un peu de boue que de méprisables adversaires ont mis de lancer sur nos blessures. La boue n'arrive pas en haut et ne s'efface pas d'en bas. Ce n'est point se faire honneur que demander à la multitude de casser un jugement légitime. La foule tue ou l'accuse, ou l'excuse ou le juge, quelquefois l'un et l'autre, elle ne rend pas un arrêt, et ne fait ni criminel ni un innocent. Quant à se dérouter, à quoi bon! On se baigne quand on veut se dérouter. Un soldat n'a besoin d'être propre qu'au cœur. Après sa condamnation, Bazaine a écrit quelques mots qui suffiraient à la postérité. Le reste est au moins superflu.

LOUIS VEILLON.

Notes Locales.

Nous avons reçu, trop tard pour être publiés aujourd'hui, des notes sur l'éclipse de lune de dimanche dernier. Nous les publions lundi. En attendant nous remercions l'ami de notre feuille qui a bien voulu nous les communiquer.

Hier il y a eu quatre alarmes d'incendies. Heureusement que toutes ont été parfaitement inutiles. Elles ont été même nuisibles par ce qu'elles créent des paniques et troublent la tranquillité que nous jouissons à Trois-Rivières depuis quelques semaines.

Les exercices des quarantes heures ont eu lieu cette semaine dans la paroisse de St. Barnabé. Chaque jour presque tous les fidèles de la paroisse se rendaient à l'église pour y assister; on y remarquait même la présence d'une foule considérable d'étrangers venus des paroisses environnantes. Les exercices ont été préchés par le Rév. Père Barron, de la congrégation des Oblats de Montréal.

Nous avons le plaisir d'apprendre qu'une association, de tir, a été formée dans le comté de Champlain. Grâce à l'énergie et à l'activité de ses officiers, le 70ème Bataillon pourra à l'avenir toucher la subvention annuelle accordée pour cette fin par le gouvernement fédéral. La liste des prix que nous publions, excitera nous n'en doutons point, l'émulation chez les volontaires du comté. Aussi nous les invitons spécialement à concourir. Ce sera une compensation des sacrifices que leurs officiers se sont imposés pour attendre leur but et montrer que le comté de Champlain contient beaucoup de soldats, qui peuvent viser juste.

Concours de Tir qui aura lieu à Ste Geneviève de Batiscan, sur le Terrain de M. Philippe Trudel, Mercredi, le 4 Novembre.

COMITE EXECUTIF.

Lt. Col. N. P. Massieotte Président.
Vice Président: Major N. St. Arnaud,
Major Philippe Trudel et Lt. Jeffrey Roussseau.

Secrétaire: Capt. D. T. Trudel, Trésorier: Capt. C. P. Trudel. Directeurs: Capt. Adolphe Cossette, Jean Massieotte, fils, Ernest Trudel, P. A. Tessier et J. N. Buist.

Officiers Exécutifs: Major P. Trudel et Major N. St. Arnaud, Chirurgien.

James Pelletier, Ecr. M. D. 74ème B.

Le concours sera ouvert à tous les officiers et soldats qui ont servi comme volontaires dans le 70ème Bataillon de Champlain.

Le paiement annuel de une piastre ou plus, constitue un officier ou un soldat du 70ème B. membre de l'association de tir.

Les membres de l'association seront admis à concourir gratis.

La compétition aura lieu avec le Snider Rifle aux deux distances suivantes: à 200 et 500 verges. Il sera tiré cinq rondes à chaque distance.

Prix offerts au concours.

1er prix.....	\$18 00
2me do.....	15 00
3me do.....	12 00
4me do.....	10 00
5me do.....	8 00
6me do.....	6 00
7me do.....	5 00
8me do.....	4 00
9me do.....	2 00
10me do.....	2 00
Prix offerts à ceux que le sort n'aura point favorisés.	
1er prix.....	\$5 00
2me do.....	3 00
3me do.....	2 00

REGLEMENT.

1o. Le concours sera ouvert le 4 Novembre à dix heures du matin et se continuera les jours suivants, si besoin en est.

2o. Tous les concurrents seront soumis aux officiers ou personnes désignées par le Comité Exécutif.

3o. Chaque compétiteur tirera consécutivement à chaque distance le nombre de ses rondes.

4o. Aucun compétiteur ne pourra charger sa carabine avant d'être au front où il doit tirer.

5o. Sera loisible à chaque compétiteur d'adopter la position qui lui conviendra excepté à 200 verges il devra se tenir debout, l'arme à l'épaule.

6o. L'ammunition sera fournie sur le terrain à chaque compétiteur.

7o. Chaque compétiteur devra se rendre sur le lieu du concours avec sa carabine, et deux compétiteurs ne pourront se servir de la même carabine.

8o. Les entrées se feront chez le Trésorier jusqu'à l'ouverture du concours.

9o. Toutes les disputes seront décidées sur le terrain par les Officiers Exécutifs. On pourra en appeler de leur décision en écrivant au Comité Exécutif, par l'entremise du Secrétaire; laquelle décision sera finale.

10o. Tout compétiteur refusant de se soumettre aux ordres des Officiers Exécutifs sera immédiatement rayé de la liste des concurrents.

11o. Les ordres ne seront donnés que par les Officiers exécutifs.

12o. Quelque compétiteur refusant de se soumettre aux Règles précédentes, se rendant coupable d'insubordination ou de mauvaise conduite sera rayé de la liste des concurrents sans pouvoir réclamer le prix de son entrée.

N. B.—Il sera adhéré strictement à ces Règlements.

Par ordre du Bureau.

D. C. TRUDEL, Secrétaire.

Faits Divers.

Un accident horrible est arrivé avant hier après-midi. En sortant de la dernière cellule du canal, la barre du gouvernail d'une barge, précipitée violemment par le remous, vint frapper une femme qui portait dans ses bras un enfant de sept mois, et un jeune enfant de quatre ans qu'une femme tenait par la main tout près de la première. Le choc les précipita à l'eau, et la mère et son enfant de 7 mois disparurent sous la barge. Le mari de la malheureuse s'est jeté dans le canal en les voyant tomber, mais il ne put que sauver l'enfant de 4 ans, et force lui fut de se retirer sous peine de mourir avec sa femme et son enfant. L'infortunée eut reparu pas une seule fois à la surface. Son corps et celui de son enfant qu'elle tenait embrassé de la dernière étreinte de la mort, furent retrouvés et mis dans des boîtes de bois, que l'on transporta à la station de la Police Riveraine où une enquête sera tenue.

National.

M. Pierre Cartier de la 6ème et 7ème Concession de St. Cyrien, labourait son champ, la semaine dernière, lorsqu'il fut à coup sa corne donna sur quelque chose d'inusité qui attira son attention. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver, à l'endroit où il avait été ouvert de la résistance, un os qu'il prit pour l'épaulé d'un être humain, six vieux pistolets à pierre tout rongés par la rouille et que le temps et l'humidité avaient réussi à épouiller de leurs moutures. Trois de ces pistolets sont encore chargés à balles, il trouva en outre après quelques minutes de recherches, un cadenas, une grosse pièce en cuivre et deux sous, ainsi qu'une bague d'une jolie pesanteur.

Tout cela dans un endroit très écarté, au beau milieu d'un champs. Avis aux amateurs d'antiquités, avis à Barnum.

Franco-Canadien.

UN PILOTE ÉTRANGÉ.—On lit dans l'*Intérieur* d'Orléans de la Rochelle. Un de nos braves pilotes de Fouras, Jules Lévêque, a été victime d'un accident épouvantable.

Parti de Fouras à bord de sa chaloupe le *Bon Jours*, avec ses deux fils, Lévêque était allé à la rencontre du *Cognac*, un des steamers de la compagnie Harrison, de Liverpool qui font le service régulier entre ce port anglais et Tomar-Charente. Entre six et sept heures du matin, il dé couvrait près du Phare de la Beleine, le steamer qui s'empressa de stopper dès que la chaloupe fut à sa portée.

Malheureusement, l'amarrage qui est ordi-

nairement lancé au pilote s'enroula autour de son cou; le malheureux Lévêque, voyant le danger qu'il courait par suite de l'élan que conservait encore le *Cognac*, ne put assez rapidement se dégager et tendit un couteau au moussé pour couper la corde c'était hélas! trop tard; l'amarrage était déjà rude; ce pauvre pilote, après quelques pirouettes sur le pont, était amené sur les haubans de sa chaloupe et l'amarrage se brisa après avoir littéralement étranglé et mutilé le père de famille.

Vers huit heures le steamer était en vue de Fouras, et quelque pêcheurs, qui étaient sur le plateau que couronne le fort, aperçurent son pavillon en berne: ils étaient loin de se douter qu'un des leurs qu'ils avaient vu partir quelques heures avant, avait succombé dans sa périlleuse mission. Quelque instants après ils constataient avec la plus vive émotion que la chaloupe de Lévêque, ayant elle aussi son pavillon en berne, quittait le steamer et engainait vers le port. Il nous serait impossible de peindre la douleur de cette famille si unie et des nombreux amis de Lévêque quand on apprit la triste nouvelle, et qu'on rapporta à son domicile le corps de cet infortuné marié.

UN FORÇAT MANCHOT.—Il y a dans le pénitencier de Pittsburg, en Pensylvanie, un forçat nommé George Woodward dont l'habileté au travail étonne tous les visiteurs par le fait qu'il n'a pas de mains. Woodward, qui est âgé d'environ quarante ans, est né sans mains. Son père était un forger à l'aide de Marshallton, comté de Chester. Peu de temps après la naissance de George, il vint habiter l'Ohio, George ou grandissant se trouvait souvent au contact de maçons et de marchands de bestiaux, et devait un coupier accompli. Pendant la guerre Woodward retourna dans cet état et tint la cantine au camp de Cadwallader. Tandis qu'il occupait cette position il acheta un cheval que l'on prouva avoir été volé. Étant étranger dans la place il ne put prouver l'achat, ni établir son caractère. Il fut arrêté et condamné en 1870 aux travaux forcés dans le pénitencier de Pittsburg pour quatorze ans. Woodward paraît être un homme intelligent, franc et ouvert dans ses manières. Il dit que l'expérience du passé lui a enseigné une leçon profitable et qu'il connaît tout le prix d'une vie honnête.

Quand il aura recouvré la liberté, il se propose de toujours rester fidèle aux loix de l'honneur. Lorsqu'il fut écroué, on donna à s'il était capable de se livrer aux travaux ordinaires des condamnés, mais bientôt il prouva à ses gardiens qu'il avait autant de dextérité que n'importe quel forçat avec ses deux mains. On le plaça dans le département de l'ébénisterie, et il devint un ouvrier de première classe dans la manufacture des chaises. Depuis le commencement de son incarcération, il a déjà gagné 50 dollars, qu'il a placés dans une banque de Philadelphie.

Les bras de Woodward sont parfaitement conformés jusqu'aux poignets, qui s'amincissent et n'ont que deux pouces d'épaisseur à leur extrémité. Il travaille de la manière la plus habile. Il se rase et tondement et écrit une "bonne main." On dit qu'il a plus de dextérité à l'ouvrage que plusieurs manchots en exhibition dans les foires.

VOL.—Des voleurs ont fait effraction ces jours derniers à la sacristie de l'Eglise Beaufort et ont enlevé une somme de six piastres. Les voleurs s'introduisirent en brisant une fenêtre. Il semble que ces voleurs en sont pour ainsi dire à leur premier essai, car le coffre de sûreté contenant un grand nombre de valeurs n'a pas été touché.

Voleurs dans le Bureau de Poste d'Ottawa.

Depuis quelques mois, on soupçonnait que des lettres d'argent disparaissaient en passant par le bureau de poste d'Ottawa.

M. French, inspecteur, faisait tous ses efforts pour arriver à la découverte du voleur sans aboutir à aucun résultat satisfaisant. Avant-hier, cependant il a été plus heureux. Il imagina d'adresser une lettre d'appoint, dans laquelle il mit deux billets de banque de \$1.00 et un coupon de 25 centimes dont il retint les numéros et qu'il marqua spécialement pour les identifier dans l'occasion. Cette lettre d'appoint fut déposée dans la boîte postale, à bord des chars du Canada Central, et eut plein succès.

En effet, elle fut gobée suivant la prévision de son auteur, en passant à Ottawa et cette fois, il était facile d'arriver à la connaissance de celui entre les mains duquel elle était passée.

Tout avait été préparé d'avance pour faire tomber le coupable dans la trappe. La lettre portait l'adresse de M. Baskerville, et avait été vue un instant dans la case numérotée de ce dernier. Cependant, elle n'avait pas été délivrée, et il se trouvait qu'elle était disparue. Or, c'est sur la constatation de ce fait que les soupçons tombèrent sur le commissaire distributeur, M. F. X. Roberge, jeune homme âgé de 22 ans, commis au chef et assermenté.

M. French le fit venir devant l'assistant maître de poste, M. Hawkins, et lui demanda des explications.

Roberge ayant tout nié, on lui demanda s'il avait de l'argent sur lui. Il répondit "Oui," et sur la demande de M. French il l'exhiba.

Le montant qu'il avait consistait en un certain nombre de billets de banque, parmi lesquels se trouvaient les billets volés, moins le coupon de 25 cents.

M. French fit venir un policier et le fit fouiller, mais sans rien trouver.

M. French alla voir dans le tiroir à argent de Roberge et trouva les 25 cents cherchés.

Tout étant alors découvert, Roberge fut conduit à la station et l'argent volé confié au chef de police.

L'enquête s'est faite devant le magistrat, hier, et tous les faits qui précèdent

ont été prouvés par M. French. Hawkins, Baskerville et plusieurs autres témoins, qui ont également contribué à la découverte du voleur.

À la fin de l'enquête, le magistrat a demandé à Roberge s'il avait quelque chose à dire pour sa défense; mais celui-ci a répondu en avouant sa culpabilité et en que l'accusation portée contre lui n'était que trop vraie. Il a terminé en sollicitant l'indulgence de la Cour, que c'était sa première faute.

Le juge l'a envoyé en prison en attendant son procès, qui aura lieu aux prochaines assises. — *Courier d'Ottawa*.

SUICIDE AU CANON.—On écrit de Metz, le 23 au *Journal d'Alsace*:

Hier, un sergent du 15e régiment d'artillerie s'est tué au champ du tir de la caserne Chambrière à l'aide d'un coup de canon. Il avait chargé la pièce avec une gargouille à mitraille sur laquelle il mit un kilogramme de poudre; puis, s'étant placé devant la bouche du canon, il fit partir le coup au moyen d'une ficelle.

C'est pour éviter une légère punition que ce soldat aurait eu recours au suicide.

Un canadien du nom de Sylvain Nadeau, résident dans un village du Minnesota appelé "Petit Canada", a reçu dix dix prix à l'exposition agricole qui a eu lieu il y a quelques jours dans la ville de St. Paul, Minnesota.

Des malfaiteurs ont empoisonné quatre magnifiques chevaux de course, dans les écuries de Prospect Park, à New-York, en mettant de l'huile de croton dans leurs mangeoires.

Une dépêche de la nouvelle-Orléans au *Herald* dit que presque toutes les anciennes familles de cette ville ont vendu leurs meubles pour se procurer du pain.

Un peintre fait un tableau qui représente "un clair de lune". Un de ses amis de province va le voir à son atelier.

C'est très-bien, dit-il, mais je ne vois pas la lune.

— Mon excellent bon, réplique l'artiste si je faisais un clerc de notaire... il faudrait donc qu'on vit le notaire aussi?

Stupéfaction et établissement du provincial.

HOTEL PARKER.

Oct. 29.—J. D. Shennen, Vermont; R. Ritchie, Québec; S. Addington, do; P. Duval, do; F. Daval, do; F. L. McDonald, Rimouski; C. Z. Nance, Montréal; W. Creg, do; H. M. Nault, do; F. Scammon, do; J. R. Simon, London;

W. Cook, C. A. Pentland B. A. Rév. M. Marquis, W. T. Peverley, J. Bolton Douglas N. P. N. S. R. N. Rumond, Montréal; A. Hart, do; D. Benoit, do; D. Grath, do;

HOTEL DUFRESNE.

Oct. 29.—D. Martin, R. du Loup; G. Boisclair, Arthabaska; M. Leblanc et sa Dame, St. Jean; N. Laflèche, Nicolet; E. Lamy, Yamachiche; E. Bellevue, Nicolet; A. Collette, St. Luc; C. Dumouchel, Montréal; E. Bistodeau, St. Maurice; T. Legendre, Nicolet; F. Raiche, do; C. B. Biron, Ste. Flore; Ed. Biron, do; Dr. Ed. Ferron, do;

C. Martin, C. Dupont Hébert, Yamachiche; P. Blondin, Arthabaska; M. O. Hermès, se, Nicolet; R. W. Royd, Montréal; G. E. Fortin, do; J. N. Pepin, Bécancour; C. W. Letourneau, Montréal; Dame C. W. Letourneau, do; J. E. Letourneau, et Dame, do; Z. Leclerc, Bécancour; O. Bournival, St. Barnabé; O. Lacourse, St. Grégoire; A. Lesieur, St. Jean; A. Hmel S. Albans; M. Champéux, Bécancour; A. Bourgeois, Nicolet; N. Chénervet, Sorol; T. Dionne, Montréal; Mongeon, St. Maurice; Rév. M. Desaulniers Bonaventure; A. Desaulniers, Yamachiche;

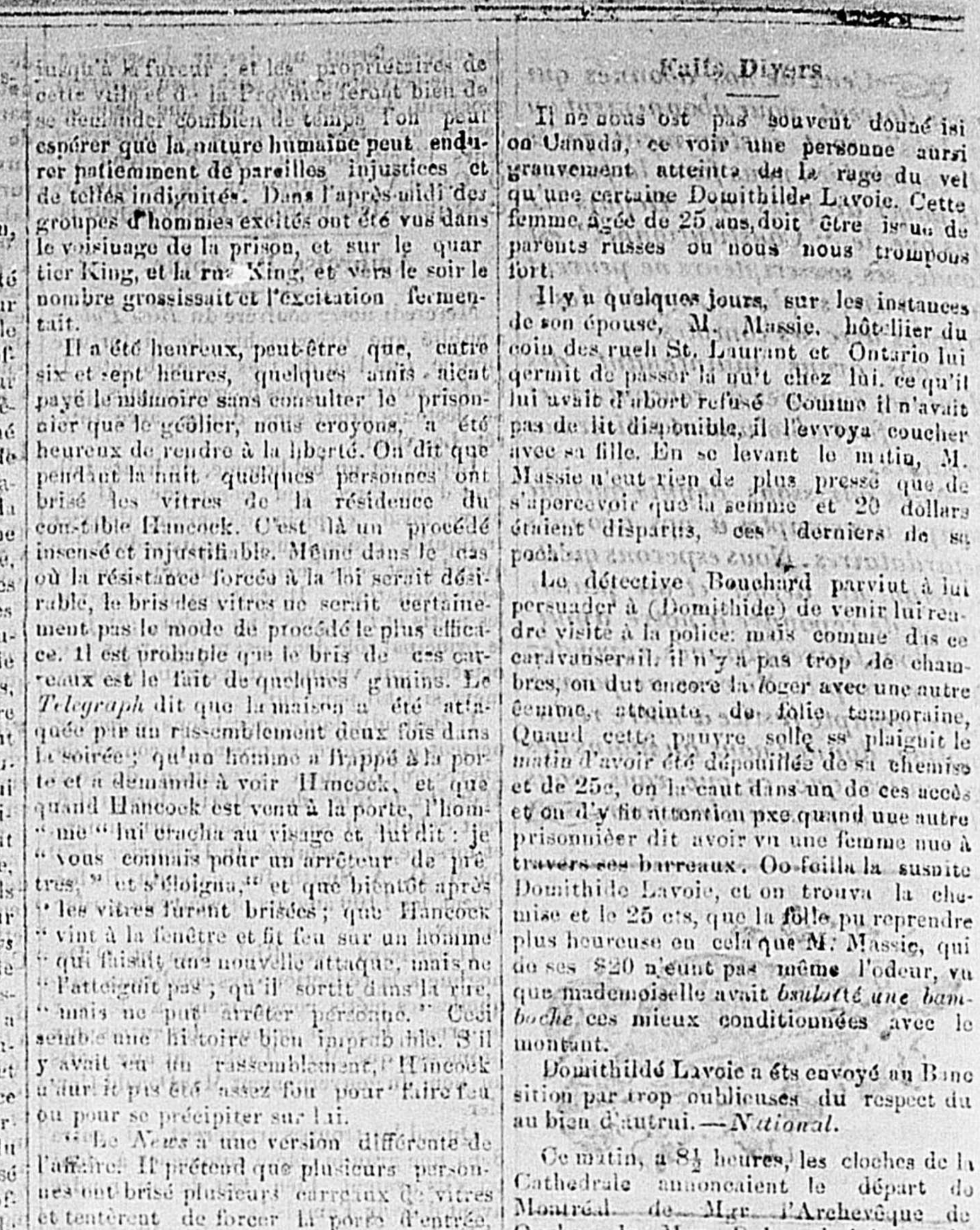
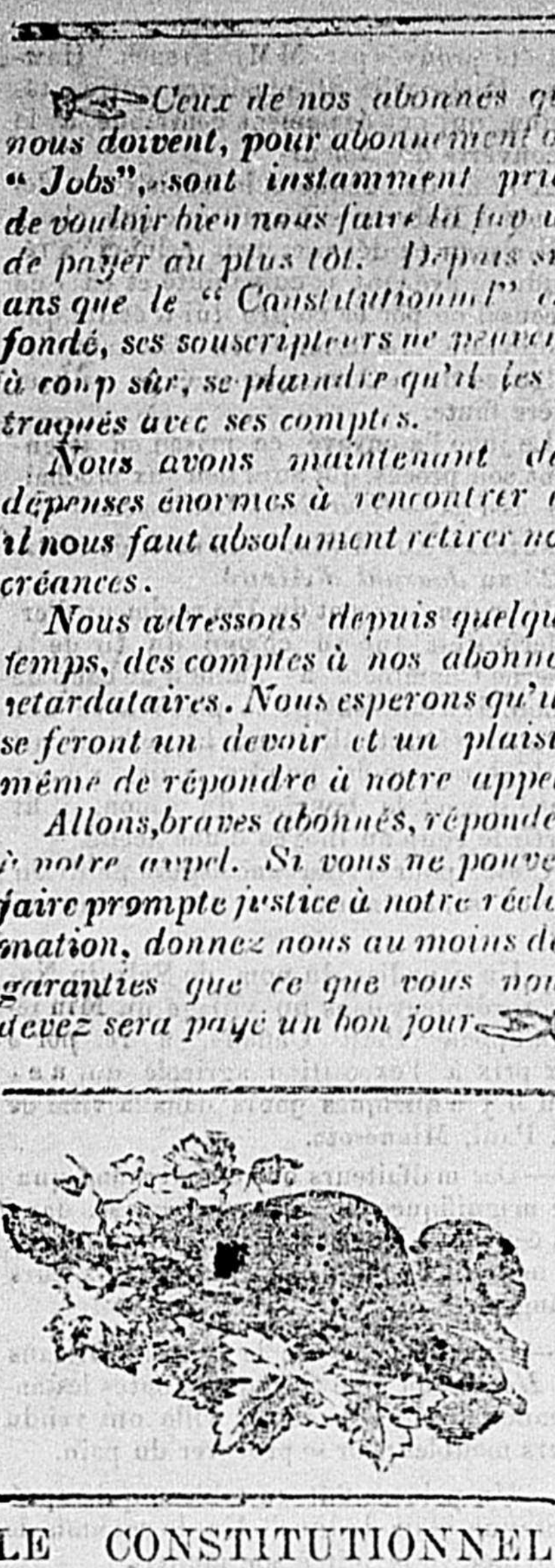
HOTEL UNION.

Oct. 29.—J. Lahaie, Boston; Frs. Charrier, do; And. Hutton, Québec; C. Campbell, do; F. Hutton, do; P. Coulmand, do; W. Wramson, Montréal; Delle, Desile, St. Grégoire; E. Bergeron, Montréal; D. Morissette, St. Grégoire; A. Levergne, do; Catix, Nault, St. Maurice; J. Bougeis, St. Maurice; P. Calle, Québec;

Cour Circuit.

Province de Québec }
District de Trois-Rivières }

Pour le District de Trois-Rivières, Le vingtième jour d'Octobre Mil huit cent soixante quatorze.



d'un pistolet que l'on arme, ils décampèrent. Ces deux histoires ne peuvent servir

... vrai dans l'un et l'autre si ce n'est que

« Une conduite mise celle que tient le *Telegraph*, il devrait le savoir, ne même à rien de bon. Il est assez provoquant pour quinze mille des infatigables ouvriers qui créent le capital à Saint-Jean et ses environs : sa voir voler tous les jours des ressources acquises au prix d'un travail pénible, par les procédures de la loi et de voir leurs frères traînés en prison pour satisfaire la malice et servir les vices politiques de King, Kelly, Fraser, Willis et Cie.

Le traité du lac Qu'appelle.

Nous empruntons au *Méris* du 3 octobre les détails suivants sur le traité qui a été conclu, à la fin de septembre, entre le gouvernement fédéral représenté par M. Laird, et les tribus sauvages du Nord-Ouest.

Le traité est bialé. Le Lieutenant-Gouverneur Morris et l'hon. M. Laird sont arrivés samedi dernier. On attend

trois des diocèses de Québec, de Montréal et de Saint-Hyacinthe et de Shio brooke. — N. Monde d'hier.

HOTEL DUPRESNE.

Oct. 28. — A. Dupuis, St. Pite, O. Trudel, do; D. Blondin Arthabaski; Dame G. Boisclair (do); Delle Amanda Boisclair do; James Stovard Nova-Scotia; O. Dichen London; O. Bazeles, Montréal; M. Bolland Yamaichiche; G. E. Mayrand, Montréal; J. A. Racine, do; F. E. Robey, do; L. Levey, do; A. Protin, St. Stanislas; N. B. Québec; E. Mineau, do; J. A. Hamelin do; G. Héroux, Yamaichiche; O. Trahan do; Thos. Alexander, Montagnes Rocheuses; J. Rogers, Montréal; O. Oraden, do; Thos. Richardson, New-Hamshire; Thos. Ouellette, Boston; Rob. Swezey, Binhamton; J. J. Adams, New-Brunswick; James Ilniva, Québec.

HOTEL FARMER.

26 Oct. N. Murphy, S. Stanislas, O. Valentine S. Stanislas, H. Pacaud Arthabaska J. Lavergné do; W. H. Petrus, do.

ses se sont passées d'une manière satisfaisante, paraît-il. Le territoire acquis des

... et des Sautaux est d'environ 50,000
carrés, il y avait environ 1,200 sa-
vages présents aux délibérations. Les
chefs de chacune des tribus présentes en-
voya chacun \$25 en argent, un costume
et une mitraille, chaque capitaine (4 par
bande) \$15 et un costume, en outre cha-
que individu soit homme, femme ou en-
fant, \$12 outre de la poudre, de l'ammuni-
tion, des couvertes et de l'indienne.

Tous les ans après l'exécution du traité
et le renouveau des divers tribus
contractants, le gouvernement canadien
paiera aux sauvages sur leurs réserves, sur
leurs réserves vingt piastres à chaque chef,
\$14 en plus aux quatre capitaines, et cinq
piastres par tête au reste de la tribu. Mais
tous les trois ans, les capitaines recevront
un costume complet. En outre, il y aura
une distribution parmi les tribus, de la pou-
dre, munitions, balles, soies et filets de
la valeur de \$750.

Le traité pouvait en entraîner une dis-
tribution considérable d'annuités et d'in-
struments d'agriculture, qui sera faite à
toute tribu qui s'ordonne actuellement ou
qui voudra s'adonner plus tard à l'agriculture.

Il sera fondé et maintenu une école
dans chaque tribu; à tout moment que cette
dernière sera achevée sur les réserves.

Béarnour; M. Bodwell sa dame un enfant
et servante source St. Léon.

27.—J. B. Scott, Nicolet; C. McCaf-
frey, do; J. B. B. Boudreault, et sa Dame
St Grégoire; J. T. Montréal; S. Lessard, do;
E. Benjamin, do; J. Niles Moris, M. Ja-
Brent, M. Melite Watkins, M. J. D. Ru-
sell M. C. W. Kelley, M. B. G. Haskel.

Oct 28.—O. E Farmer, Toronto; A. D.
Gaudin, do; E. Pacaud, Arthursburg, Ed.
Ritchard, do; C. O. Beauchemin, Montréal;
E. Lévesque, Nicolet; O. B. Hill, Maskinongé
P. Thibault, do; St Grégoire; A. Ca-
dieu Montréal; Jos Dunlop, Camerontown;
J. Ross, Montréal; D. Fortin, Ste Clothilde
M. Lithales, do; A. Gauthier, Montréal.

Marriage.

A Ste. Anne d'Yamachiche, hier par
Revd. M. E. Blais, vicarier à Nicolet. M.
Ant. Lamy a Delle, Virginie Perron, fille
majeure du feu Claude Perron, d'Yamachi-
che.

LISEZ CECI

Nouvelle Compagnie d'Assurances.

réa chaque famille de cinq individus.

Et parmi les sauvages qui devront se montrer loyaux sujets et amis des blancs établis en voyageant sur les territoires cédés.

Il nous est impossible en l'absence de renseignements plus complets de parler plus amplement de ce traité.

Nous ajouterons seulement que la conduite des métis canadiens-français présents au traité en très grand nombre a été des plus loyales et des plus bienfaisantes. Ils ont puissamment aidé au traité.

On sait que telle fut aussi la conduite de nos métis canadiens-français au traité du Lac des Bois, l'an dernier. C'est sans doute pour les récompenser de cette noble conduite qu'on essaie de les prouder, qu'on met quatre ans à leur distribuer leurs réserves, quatre ans de retard sur les

livres des parts-actions de la nouvelle compagnie d'Assurance, *La Stadacona*, viennent d'être ouverts à ceux qui voudront bien encourager cette compagnie canadienne d'Assurance. Sans nuire aux Cies d'Assurances étrangères qui ont déjà un grand patronage dans le pays, il est évident que l'établissement d'une institution purement canadienne comme la *Stadacona* aura pour résultat de conserver parmi nous d'énormes capitaux qui passent à l'étranger.

Cette compagnie qui a pour Président M. Renaud, de Québec, et qui compte parmi ses directeurs des capitalistes canadiens les plus bellos garanties de succès.

On voit par le seul exemple de la *Royal Cie d'Ass* qui pendant l'année 1873, a reçu en Primes \$371,000, et qui n'a

énorme profit retourne aux actionnaires. Les gendrus en ont les moyens, et il sont

On exerce au bureau du "Constitutionnel" toutes sortes d'impressions, à des prix très modérés.